

ceux concernant les traitements du personnel enseignant primaire et des ministres des cultes, et de celui portant modification de la loi sur l'assurance-invalidité et vieillesse.

La loi sur l'usage abusif des emblèmes de la Croix Rouge, votée le 10. 12. 1914 à l'unanimité des 41 votants, permit au rapporteur Pescatore de faire un discours évidemment tout en éloges pour la Croix Rouge et qui, après s'être exprimé de la manière la plus diplomatiquement correcte à l'égard de l'envahisseur, clôtura en ces termes dont l'écho passa vite les frontières :

« Pour terminer, je ne crois en rien déroger aux devoirs des neutres en m'associant aux voix qui se sont élevées dans d'autres pays neutres, p. ex. en Suisse, pour témoigner de la sympathie à un pays neutre comme nous, qui a souffert entre tous, la malheureuse et glorieuse Belgique. (Bravos! Bravos!)

Je crois encore ne choquer aucun pays, quel qu'il soit, en disant que j'ai toujours pensé qu'il existait, tout comme pour les particuliers, une justice immanente pour les peuples. J'ai confiance en elle, et j'ai confiance dans le jugement impartial de l'Histoire. (Bravos! Bravos!) » (9)

Après avoir encore une fois été rapporteur du Budget (session 1915/16), Pescatore, au cours de la séance du 24. 4. 1917 fit une intervention au sujet de la motion proposée par M. Jos. Thorn concernant l'envoi d'une adresse de salutation à l'avènement du gouvernement socialiste en Russie.

Pescatore avait demandé la parole pour dire qu'il ne partageait pas l'avis du comte *de Villers* lequel prétendit qu'il serait contraire à notre neutralité de féliciter la nation russe, un des signataires du Traité de Londres garantissant notre neutralité.

A ceux qui reprochaient à Maurice Pescatore son allure « aristocratique », nous opposons ce passage de son intervention :

« La motion de l'hon. M. Thorn et de ses amis, d'après moi, n'est en rien contraire à l'attitude que nous devons avoir.

« Nous en voyons une preuve dans la sympathie universelle qui a accueillie la révolution russe, qu'on peut citer ici comme exemple, sans sortir du rôle terne, sans couleur, qui nous est attribué, et sans craindre de froisser aucun des deux grands partis qui se font face en Europe, car si les Alliés ont officiellement félicité et reconnu la jeune Russie, chez les Puissances du Centre on a, d'après la presse allemande, pris une part passionnée, enthousiaste, à cette victoire de la démocratie et de la liberté, qui ont su se débarrasser d'un Souverain et d'un régime méconnaissant les aspirations nationales. » (10)

Le 21. 11. 1917, dans le cadre des discussions entourant la revision de la Constitution, Pescatore donne lecture de ses propositions tendant à l'introduction du suffrage universel et la revision des dispositions afférentes de la constitution.

Si d'aucuns regrettent aujourd'hui le système proportionnel voté par le législateur de 1917, nous les prions de se remémorer les cris de